

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-614/PCG prescrivant interdiction de solliciter un permis de conduire

n° 72-614/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
20 avril 1972

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1972

Date du numéro
10 mai 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Il est interdit de solliciter un permis de conduire toutes catégories, avant un délai de DEUX MOIS, à M. Abdi Egueh, Somali, né vers 1945 à Djibouti, fils de Egueh Osman et de Hawa Omar, aide-mécanicien, demeurant à Diibouti, quartier 5. rue 25, maison 24. DEUX MOIS, à M. Ahmed Mohamed, Afar, Aïssamaleh, né vers 1945 à Tadjourah, fils de Mohamed Hamed et de Mariam Ahmed, employé économa, demeurant à Djibouti, quartier de la Plaine GN A. : TROIS MOIS, à M. Ratsi Amporta Dominique, Malgache, Ethiopien, né le 14 janvier 1954, fils de Ernest et de Askaleh Kebedeh, laveur de voiture, demeurant à Djibouti, quartier 2 ; TROIS MOIS, à M. Abdi Houssein dit Ina: Djamel, Issack Abar Awal Houssein Abokor, né vers 1950 à Djibouti, fils de Houssein Ahmed et de Ardo Yacin, chauffeur, demeurant quartier 7, boulevard d'Ambouli, maison 50 ; TROIS MOIS, à M. Hassan Abdallah, né vers 1942, à Harrar (Ethiopie), fils de Abdallah Ali et de Fatma Youssouf, mécanicien, demeurant à Ambouli ; SIX MOIS, à M. Bochet. Jean-Charles, né. le 9 avril 1953 à Aiguebelles (Savoie), fils de Roger et de Delan Yvette, militaire, 61° escadron blindé; SIX MOIS, à M. Soumouro Mohamed, Afar, né vers 1949 à Goda, fils de Mohamed Ali et de Medina Aboubaker, demeurant à Tadjourah : SIX MOIS, à M. Ahmed Ali Otban, Afar Maadita, né vers 1945 à Mabla, fils de Al Othman et de Amadi Ewad, demeurant à Tadjourah.

Art. 2

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de sa notification aux intéressés.